

Image not found or type unknown



## Relations CS et Avocat syndicat de copropriété

Par **mafplacent**, le 17/02/2025 à 16:38

Bonjour,

Le syndicat des copropriétaires via l'assemblée générale a demandé d'assigner un copropriétaire qui a transformé son lot en chambres meublées et fait des travaux avec incidence sur parties communes sans autorisation.

L'avocat du syndicat vient à être nommé ; est-ce que la correspondance doit obligatoirement passer par le syndic, ou, est-ce que le conseil syndical a le droit de se mettre directement en relation avec lui ?

D'avance merci pour votre réponse

XXXXXXXXXXXX

Par **Pierrepauljean**, le 17/02/2025 à 16:41

bonjour

merci d'anonymiser votre message

est ce la suite de ce sujet ?

[https://www.legavox.fr/forum/immobilier/copropriete/choix-avocat-copropriete\\_162630\\_1.htm](https://www.legavox.fr/forum/immobilier/copropriete/choix-avocat-copropriete_162630_1.htm)  
[https://www.legavox.fr/forum/immobilier/copropriete/choix-avocat-copropriete\\_162630\\_1.htm](https://www.legavox.fr/forum/immobilier/copropriete/choix-avocat-copropriete_162630_1.htm)

Par **youris**, le 17/02/2025 à 18:39

bonjour,

l'A.G. a demandé à votre syndic d'engager une procédure contre un copropriétaire et non à votre conseil syndical, l'avocat n'a pas à répondre aux demandes du conseil syndical puisque son mandant est le syndic.

salutations